

PRÉSENTATION

Pourquoi et *pour quoi* codifier le droit international privé européen ?

Cette double question sera au cœur des échanges, le 21 avril 2023, au cours d'un colloque rendant hommage aux remarquables travaux du professeur Marc Fallon dans les domaines du droit international privé et du droit européen, et en particulier, à son implication dans la codification belge et européenne du droit international privé.

Comment en sommes-nous arrivés à envisager une codification européenne du droit international privé ? Qu'attendons-nous de celle-ci ? Poursuit-elle les mêmes ambitions que les codifications nationales ? Celles-ci ne sont-elles pas variables en fonction des lieux, des époques et du contexte de contrainte internationale pesant sur le législateur national ? Une codification à l'échelon européen, et à l'époque actuelle, implique-t-elle des nécessités, des défis et des conséquences spécifiques, voire des dangers, tant pour les ordres juridiques nationaux que pour l'ordre juridique européen ? Et surtout, offre-t-elle des perspectives ou des espoirs nouveaux pour le projet européen et pour la discipline du droit international privé ?

EN PRATIQUE

Langues de travail

Français et anglais

Lieu

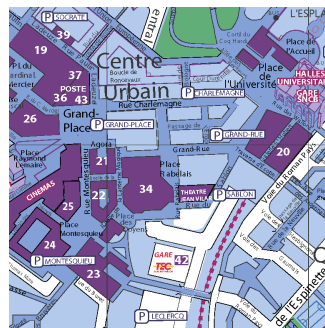
UCLouvain – Faculté de droit
et de criminologie, salle Jean Dabin
Place Montesquieu, 2
1348 Louvain-la-Neuve
Belgique

Inscription

Participation gratuite sur inscription.
<https://forms.office.com/e/fhNqrFtQfE>

Accès

Bâtiment 24 sur le plan.



VERS UN CODE EUROPÉEN DE DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ ?

COLLOQUE EN HOMMAGE À MARC FALLON

VENDREDI 21 AVRIL 2023
Louvain-la-Neuve, Belgique

8:30 - 9:00 Accueil des participants

PREMIÈRE SÉANCE : CODIFICATIONS D'HIER ET D'AUJOURD'HUI LES CODIFICATIONS NATIONALES

Présidence : Sylvie Sarolea
professeure à l'UCLouvain,
vice-doyenne aux relations internationales,
conseillère du recteur en égalité et inclusion

9:00 - 9:10 **Allocution de bienvenue**

Pierre d'Argent, président du Centre Charles De Visscher pour le droit international et européen, professeur à l'UCLouvain

9:10 - 9:25 « **Ceci n'est pas un code** » – **Une très brève histoire des codifications en Occident**

Alain Wijffels, professeur émérite de l'UCLouvain

9:25 - 10:40 **Codifications nationales du DIP****1. Italie**

Fausto Pocar, professeur émérite de l'université de Milan

2. Belgique

Patrick Wautelet, professeur à l'ULiège

3. France

Marie-Laure Niboyet, professeure émérite de l'université Paris Nanterre, présidente du Comité français de droit international privé

4. Suisse

Thomas Kadner Graziano, professeur à l'université de Genève

5. Japon

Dai Yokomizo, professeur à l'université de Nagoya

10:40 - 11:00 **Débat**

11:00 - 11:15 Pause-café

DEUXIÈME SÉANCE : POUR QUOI CODIFIER LE DIP EUROPÉEN ? LES OBJECTIFS

Présidence : Jinske Verhellen
professeure à l'UGent

11:15 - 11:30 **Codification du DIP : avènement de l'intégration européenne ?**

Stéphanie Francq, professeure à l'UCLouvain

11:30 - 11:45 **Codification du DIP : avènement d'une justice sociale ?**

Etienne Pataut, professeur à l'université Paris Sorbonne

11:45 - 12:00 **Codification du DIP : avènement des droits fondamentaux ?**

Patrick Kinsch, professeur à l'université du Luxembourg

12:00 - 12:15 **Codification du DIP : avènement du statut fondamental du citoyen européen ?**

Jean-Yves Carlier, professeur à l'UCLouvain et à l'ULiège

12:15 - 12:30 **Conclusions intermédiaires des deux premières séances**

Catherine Kessedjian, professeure émérite de l'université Panthéon-Assas

12:30 - 12:45 **Débat**

12:45 - 14:00 Lunch

SESSION DE L'APRÈS-MIDI

TROISIÈME SÉANCE : COMMENT CODIFIER LE DIP EUROPÉEN ? LES MOYENS, LA FAISABILITÉ

Présidence : Paul Lagarde
professeur émérite de l'université Paris Sorbonne

14:00 - 14:15 **La place d'une codification en droit UE**

Andreas Stein, chef d'unité de la division justice civile à la Commission européenne

14:15 - 14:30 **La forme d'une codification**

Pietro Franzina, professeur à l'université catholique du Sacré-Cœur de Milan

14:30 - 14:45 **Le domaine spatial d'une codification**

Thalia Kruger, professeure à l'UAntwerpen

14:45 - 15:00 **Le domaine matériel d'une codification**

Cristina González Beifuss, professeure à l'université de Barcelone

15:00 - 15:20 **Regards croisés sur les objectifs des propositions de codification de sociétés savantes**

Fabienne Jault-Seséke, professeure à l'université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines (Paris Saclay), pour le GEDIP
Thomas Kadner Graziano, professeur à l'université de Genève, pour EAPIL

15:20 - 15:40 Pause-café

QUATRIÈME SÉANCE : APRÈS LA CODIFICATION

Présidence : Melchior Wathelet
ancien juge et premier avocat général à la Cour de Justice, professeur émérite des universités de Liège et de Louvain, ministre d'État

15:40 - 15:55 **L'interprétation d'une codification du DIP, rôle de la CJUE**

Pieter-Augustijn Van Mallegheem, professeur à l'UCLouvain

15:55 - 16:10 **L'impact d'une codification du DIP sur le droit national**

Johan Meeusen, professeur à l'UAntwerpen

16:10 - 16:30 Débat

16:30 - 16:45 **Conclusions**

Marc Fallon

16:45 **Séance d'hommage et réception**